



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
13 mars 2015  
Français  
Original : anglais

---

### **Rapport du Secrétaire général sur la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement pour la période allant du 20 novembre 2014 au 3 mars 2015**

#### **I. Introduction**

1. Le présent rapport rend compte des activités menées par la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD) au cours des trois derniers mois, en application du mandat défini dans la résolution 350 (1974) du Conseil de sécurité, puis prorogé par des résolutions ultérieures du Conseil, dont la dernière en date est la résolution 2192 (2014).

#### **II. Situation dans la zone et activités de la Force**

2. Au cours de la période considérée, le cessez-le-feu entre Israël et la République arabe syrienne a globalement été respecté, malgré des conditions de sécurité de plus en plus instables du fait du conflit en cours en République arabe syrienne et en dépit de plusieurs violations flagrantes de l'Accord sur le dégagement de 1974 commises par les forces israéliennes et syriennes, lesquelles sont exposées ci-après. Les forces armées syriennes ont conduit des opérations militaires et de sécurité contre des groupes armés, souvent en riposte aux offensives de ces derniers. Dans la zone de séparation, la présence des forces armées et de matériel militaire syriens, au même titre que tout autre personnel armé ou équipement militaire, autres que ceux de la FNUOD, constitue une violation de l'Accord sur le désengagement. Comme souligné par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2192 (2014), il ne devrait y avoir aucune activité militaire quelle qu'elle soit dans la zone de séparation.

3. La ligne de cessez-le feu a été le théâtre de plusieurs incidents importants le 7 décembre 2014 et les 18 et 27 janvier 2015, en violation de l'Accord sur le désengagement. Le 7 décembre, le personnel de la FNUOD a repéré deux avions en provenance du secteur Alpha qui ont survolé la zone de séparation et ont pénétré dans la zone de limitation avant qu'il ne les perde vue. Le 18 janvier, le personnel de la FNUOD présent dans le secteur Alpha a observé, jusqu'à ce qu'ils disparaissent à l'horizon, deux engins aériens sans équipage qui franchissaient la ligne de cessez-le-feu depuis le secteur Alpha vers le côté Bravo, à environ 1,5 kilomètre de l'avant-poste 37B des Nations Unies et se dirigeaient vers la position 30 des Nations Unies. Quelques minutes plus tard ils ont aperçu de la



fumée provenant globalement de la position 30 des Nations Unies, mais n'ont pu en déterminer l'origine car elle était trop basse par rapport à leur position. Quelques instants après, ils ont repéré deux engins aériens se dirigeant vers l'ouest en provenance de la position 30 et franchissant la ligne de cessez-le-feu au sud de la position 37B. Plus tard le même jour, le Hezbollah a affirmé que, le 18 janvier, Israël avait effectué une frappe aérienne sur le Golan, laquelle avait tué plusieurs membres du Hezbollah et un militaire iranien.

4. Le 27 janvier, la FNUOD a entendu un tir d'arme à feu provenant du secteur Bravo de l'autre côté de la ligne de cessez-le-feu. Des membres du personnel de l'ONU se trouvant à un poste d'observation temporaire près du camp Ziouani ont entendu deux fortes explosions et constaté deux impacts à environ 4 kilomètres à l'ouest de la ligne de cessez-le-feu et 5 kilomètres au nord-ouest du camp Ziouani. Quelques minutes plus tard, ils ont découvert un troisième impact dans la région du mont Hermon, à environ 2 kilomètres au sud de la position Hermon sud des Nations Unies dans la zone de limitation. Des membres du personnel des Nations Unies se trouvaient à environ 400 mètres de l'impact de la roquette et ont dû évacuer la zone. Le point d'origine du tir n'a pas pu être identifié. Par la suite, du personnel du poste d'observation 73 des Nations Unies a entendu 18 tirs d'obus de 155 mm provenant d'une batterie des Forces de défense israéliennes déployée au sud du poste d'observation. Ces dernières ont informé la FNUOD que les tirs provenaient d'une position au nord du camp Faouar et qu'elles avaient répliqué par des tirs dans cette direction. La FNUOD a restreint au minimum ses déplacements dans le camp Ziouani et stoppé tous les déplacements au nord du camp en direction de Majdal Chams. Le délégué principal de la République arabe syrienne a informé la FNUOD que des « terroristes » avaient tiré plusieurs roquettes depuis une zone située à l'ouest de Harfa, un village à environ 3 kilomètres au nord du camp Faouar, dans le Golan occupé, en vue de provoquer une nouvelle détérioration de la situation dans le Golan. Il a indiqué que le Gouvernement de la République arabe syrienne prévoyait de riposter contre les « terroristes » et insisté sur le fait qu'ils étaient la seule cible. Le commandant de la Force par intérim a transmis cette information aux Forces de défense israéliennes et appelé à la plus grande retenue afin d'éviter que la situation ne dégénère encore plus. Le 28 janvier, après minuit, les Forces de défense israéliennes ont lancé une attaque aérienne contre deux positions des forces armées syriennes dans la zone de limitation, une à Al Wisyah, à environ 3 kilomètres au sud du camp Faouar, et la deuxième à l'est du village de Jaba, détruisant deux postes d'artillerie. Du personnel de la FNUOD a signalé des tirs nourris de batteries antiaériennes provenant de l'est et du nord de Khan Arnabé. Le commandant de la Force par intérim a appelé à nouveau les Forces de défense israéliennes à faire preuve de la plus grande retenue afin d'empêcher que la situation ne s'aggrave encore. Aucun blessé ou dommage causé par les impacts dans le secteur Alpha et par les tirs d'artillerie consécutifs dans le secteur Bravo n'a été signalé à la FNUOD.

5. Des membres du personnel des Nations Unies ont constaté que des civils franchissaient presque quotidiennement la ligne de cessez-le-feu, essentiellement des bergers. Depuis mon dernier rapport, la FNUOD a aperçu une fois en novembre et plusieurs fois en janvier et en février des individus armés qui traversaient la ligne de cessez-le-feu et s'approchaient de la barrière technique en ayant parfois des échanges avec les Forces de défense israéliennes, à proximité des postes d'observation 51 et 54 de l'ONU. Dans certains cas, des blessés ont été transférés du secteur Bravo au secteur Alpha. Dans la soirée du 20 janvier, au nord du poste

d'observation 54, la FNUOD a vu deux camions franchissant la ligne du secteur Bravo vers le secteur Alpha où ils ont été réceptionnés par des membres des Forces de défense israéliennes. Des sacs ont été chargés sur ces camions avant qu'ils ne repartent vers le secteur Bravo. À quatre reprises au moins en février, des membres du personnel de l'ONU stationnés au poste d'observation 54 ont aperçu des véhicules, y compris de petits camions, venant du secteur Bravo et traversant la ligne de cessez-le-feu pour s'approcher de la barrière technique. Une fois, plusieurs véhicules ont été vus à l'arrêt près de la barrière technique, dont certains équipés de canons antiaériens à l'arrière. Du fait du terrain, la FNUOD n'a pas pu constater si des échanges avaient eu lieu entre les secteurs Alpha et Bravo.

6. La FUNOD a protesté auprès du délégué principal de la République arabe syrienne et auprès des Forces de défense israéliennes pour tous les tirs observés par-delà la ligne de cessez-le-feu. Tous les tirs dans la zone de séparation et de part et d'autre de la ligne de cessez-le-feu, ainsi que le franchissement de cette ligne par tout individu constituent des violations de l'Accord sur le désengagement.

7. Chargée de maintenir le cessez-le-feu et de veiller à ce que les parties le respectent scrupuleusement, comme le prévoit l'Accord sur le désengagement, la FNUOD signale toute violation de la ligne de cessez-le-feu. Lors de l'incident du 27 janvier et immédiatement après, le commandant de la Force par intérim a été en contact étroit avec les deux parties à l'Accord sur le désengagement pour prévenir toute escalade de la situation de part et d'autre de la ligne de cessez-le-feu.

8. La FNUOD a constaté et signalé plusieurs mouvements transfrontières de personnes non identifiées entre le Liban et la Syrie dans le nord de la zone de séparation.

9. Dans le contexte du conflit interne en Syrie, la zone de Joubbata, Taranja et Oufaniyé dans le nord de la zone de séparation est restée relativement calme, en dépit de la fin d'un accord de trêve local, fin août, quand des groupes extrémistes armés provenant du sud de la zone de séparation se sont alliés à des membres armés de l'opposition à Joubbata. Dans la région centrale de la zone de séparation, la situation est restée globalement la même. Les forces armées syriennes et des groupes armés ont échangé des tirs nourris dans le sud d'Al Baas et Khan Arnabé les 24 et 25 décembre lorsque les forces armées syriennes ont repoussé une attaque de groupes armés. Au cours de ces échanges de tirs, la FNUOD a relevé 43 impacts de tirs d'artillerie dans la zone du poste d'observation 56 de l'ONU. Les forces armées syriennes ont continué de tirer sur des membres de l'opposition dans les zones de Jaba et Oum Batina, attenantes à la zone de séparation. Pendant la deuxième moitié du mois de janvier, les forces armées syriennes ont lancé à plusieurs reprises de petites attaques contre des zones contrôlées par des groupes armés dans le secteur de Macharah dans la zone de limitation. Les groupes armés contrôlent toujours la plupart des zones sud des zones de séparation et de limitation du secteur Bravo. Les forces armées syriennes ont ciblé ces zones par des tirs directs. Fin novembre et vers la fin janvier, les forces armées syriennes ont également mené des frappes aériennes sur le sud de la zone de limitation, cette fois-ci à l'occasion d'une attaque perpétrée par des groupes armés à l'est de la zone d'opérations de la FNUOD, autour de Cheikh Miskin.

10. À partir du 8 février, les forces armées syriennes ont lancé une opération de grande envergure contre des groupes armés dans une zone située à l'est et au nord-est de Khan Arnabé et au sud de la principale route de Damas, prenant le contrôle de

plusieurs villages et collines contrôlés par des groupes armés au cours des mois précédents. L'opération a été étendue à des zones le long de deux routes principales reliant Damas à Qouneïtra et Dara. Les autorités syriennes ont indiqué à la FNUOD que l'opération des forces armées syriennes avait été menée avec les « alliés de la Syrie ». Après une période d'accalmie dans les combats, probablement du fait des mauvaises conditions climatiques, les forces armées syriennes ont repris leur offensive le 22 février. Ce même jour, la FNUOD a compté 15 frappes aériennes effectuées par les forces armées syriennes dans la zone d'opérations de la FNUOD, à l'est de la position 80 des Nations Unies. Tout au long de la journée, la FNUOD a repéré un total d'environ 300 civils, pour la plupart des femmes et des enfants, qui quittaient les zones touchées par les frappes aériennes pour se diriger plus à l'ouest dans la zone de séparation, à proximité des positions de l'ONU et de la barrière technique israélienne. Lorsque la campagne aérienne a pris fin, les civils ont amorcé un mouvement de retour vers leurs villages. Le jour suivant, alors que les bombardements se poursuivaient, environ 150 civils, pour la plupart des femmes et des enfants, se sont rapprochés de la position 80.

11. Plusieurs incidents se sont produits mettant en danger le personnel et les positions de l'ONU. Le 24 novembre, des membres de différents groupes armés ont échangé des tirs à proximité de la position 80 des Nations Unies. Plusieurs balles perdues sont passées au-dessus de la position. Le 27 novembre, le personnel des Nations Unies stationné à la position 80 a à nouveau entendu un échange de tirs entre des membres de différents groupes armés à 1 kilomètre environ de la position. Le 24 décembre, le personnel des Nations Unies présent au poste d'observation 54 a aperçu environ 35 personnes agitant des armes devant le poste d'observation et tirant en l'air. Le 23 janvier, un obus d'artillerie a atterri à environ 500 mètres du poste d'observation 51 des Nations Unies, forçant le personnel du poste à se réfugier dans un abri.

12. Les 18 et 22 décembre et le 23 janvier, des membres du personnel des Nations Unies stationnés au poste d'observation 51 ont vu un véhicule blindé blanc portant des marquages de l'ONU qui roulait dans la zone de Qahtaniyé. Le 22 décembre, des membres du personnel de l'ONU stationnés au poste d'observation 54 ont aperçu un pick-up blanc équipé à l'arrière d'un canon antiaérien et qui était probablement un véhicule volé de l'ONU. Comme signalé également dans mon rapport du 22 janvier 2015 sur l'application des résolutions 2139 (2014), 2165 (2014) et 2191 (2014) du Conseil de sécurité (S/2015/48), le 7 décembre 2014, un véhicule volé de la FNUOD a été utilisé dans un attentat à la voiture piégée à Deraa.

13. Pendant la période à l'examen, les forces armées syriennes ont consolidé leurs positions dans la zone de séparation, notamment dans les centres urbains de Baas et de Khan Arnabé et le long de la route principale reliant Qouneïtra à Damas, où elles ont renforcé leur présence par des chars, des véhicules blindés et des pièces d'artillerie, outre certaines parties de la zone de limitation. Les forces armées syriennes ont dans l'ensemble déployé trois chars dans la zone de séparation, y compris à Tell el-Kouroum et dans plusieurs autres positions dans des sites de la zone de limitation adjacents à la zone de séparation. À plusieurs reprises, la FNUOD a observé jusqu'à trois chars dans les zones de Tell el-Gharbi et el Qahtaniyé, contrôlées par des groupes armés.

14. La FNUOD a élevé des protestations contre la présence des forces armées et d'équipements syriens dans la zone de séparation ainsi que contre les tirs vers et

dans la zone de séparation. Le commandant de la force a rappelé aux autorités syriennes l'obligation des forces armées syriennes de cesser toute opération militaire dans la zone de séparation ainsi que les tirs en provenance de la zone de limitation, soulignant l'importance de respecter les clauses de l'Accord sur le désengagement des forces et de garantir la sûreté et la sécurité du personnel des Nations Unies sur le terrain. Des hauts fonctionnaires des Nations Unies ont adressé des messages similaires au Représentant permanent de la République arabe syrienne auprès de l'Organisation des Nations Unies.

15. Pendant la période concernée, la FNUOD a constaté la présence de trois camps de toile abritant des personnes déplacées, deux aux environs de la position 80 de l'ONU et un dans une zone boisée à proximité de Koudna dans la zone de limitation. À environ 1 kilomètre au nord de la position, près du village d'el-Aïcha, la FNUOD a comptabilisé 26 tentes abritant environ 150 personnes. Sur le deuxième site situé au nord-ouest du village d'el-Aïcha, de part et d'autre de la ligne de cessez-le-feu, la Force a dénombré 20 grandes tentes et 15 plus petites abritant environ 180 personnes. Deux tentes ont été vues près de Koudna mais on ne sait pas combien de personnes elles abritent. En raison du maintien de la fermeture du point de passage établi entre les secteurs Alpha et Bravo fin août, la FNUOD n'est pas en mesure de faciliter le passage de convois humanitaires, en coopération avec le Comité international de la Croix-Rouge, y compris pour des étudiants.

16. Après son retrait d'un certain nombre de positions dans le secteur Bravo, et comme indiqué dans mon dernier rapport (S/2014/859), la FNUOD a continué d'analyser la situation dans la zone de séparation, en consultation avec les parties. L'objectif ultime de la FNUOD est de se redéployer complètement dans la zone de séparation dès que la situation le permettra. À cet égard, la Force a évalué la situation qui régnait alors sur le plan de la sécurité dans la zone de séparation et estimé qu'elle n'était pas propice à un retour de la Force aux positions qu'elle avait dû abandonner.

17. Dans le contexte actuel, la FNUOD a continué de mener à bien son mandat en maintenant une visibilité dans la zone de séparation et la ligne de cessez-le-feu, bien que limitée, à partir d'un certain nombre de positions qu'elle continue de tenir dans la zone de séparation. La Force a continué d'occuper quatre positions sur le mont Hermon, dans le nord de la zone de séparation, ainsi que la position 80 dans le sud de cette zone, et la position 22 du côté Alpha. Sur le mont Hermon, la Force effectue des patrouilles à pied et motorisées deux fois par jour. Les opérations de la FNUOD ont continué de bénéficier du soutien des observateurs militaires de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST) dans le cadre du Groupe d'observateurs au Golan qui occupe cinq postes d'observation fixes et quatre postes temporaires du côté Alpha. Le Groupe d'observateurs au Golan donne toujours la priorité aux activités d'observation fixe en continu, d'enquête et d'analyse de la situation. Par l'intermédiaire du Groupe, la FNUOD a également continué d'inspecter, tous les 15 jours, son matériel et ses effectifs dans la zone de limitation à l'ouest de la ligne de cessez-le-feu. Des officiers de liaison du secteur Alpha ont accompagné les équipes d'inspection du Groupe. Les inspections et les opérations mobiles dans la zone de limitation du côté Bravo restent suspendues en raison des conditions de sécurité. Comme par le passé, la Force n'a pu jouir de toute sa liberté de mouvement et ses équipes d'inspection n'ont pu avoir accès à certaines positions du côté Alpha. Les déplacements des membres du Groupe d'observateurs au Golan ont encore été restreints à l'ouest de la ligne de cessez-le-feu, à l'entrée et à

la sortie du poste d'observation 73, qui est situé à l'est de la barrière technique israélienne. Les soldats de la FNUOD sont restés déployés aux postes d'observation 54 et 73 pour renforcer la protection des observateurs militaires.

18. Pendant la période considérée, les Forces de défense israéliennes ont déployé le système de défense « Dôme d'acier » et à une occasion un système de lance-roquettes multiples entre le 3 et le 10 février, outre le maintien de la présence intermittente d'une batterie d'obus de 155 mm dans le secteur Alpha à 10 kilomètres de la ligne de cessez-le-feu.

19. Dans le cadre des efforts qu'elle déploie pour veiller à s'acquitter toujours efficacement de son mandat, la Force a continué de dialoguer avec les parties sur les modalités pratiques à définir pour mettre au point une configuration temporaire qui lui permettra de maintenir le cessez-le-feu et de continuer de surveiller, de vérifier et de signaler les violations de l'Accord sur le désengagement des forces tout comme d'exercer avec les parties ses fonctions de liaison, lesquelles sont essentielles, notamment pour empêcher que les incidents ne s'aggravent. Le quartier général de la mission qui se compose du Bureau du Chef de la mission, du commandant de la Force et de ses conseillers, de sa sécurité rapprochée ainsi que de certaines fonctions d'appui à la mission a été installé à Damas. Un site logistique approprié a été identifié près de Damas et des négociations sont en cours avec les autorités syriennes pour que la Force puisse obtenir l'usage des locaux.

20. Les discussions avec les parties se poursuivent en ce qui concerne les procédures de franchissement de la ligne de cessez-le-feu entre les secteurs Alpha et Bravo, en l'absence du point de passage de Qouneïtra. La FNUOD continue de dialoguer avec les parties sur l'utilisation de la technologie pour compenser la perte de la capacité d'appréciation de la situation dans la zone de séparation. En outre, les discussions se poursuivent avec le secteur Alpha pour ce qui est des autres sites nécessaires à la mise en place de positions temporaires de l'ONU permettant d'observer la ligne de cessez-le-feu à partir du côté Alpha.

21. La FNUOD a continué de s'intéresser à la planification de mesures d'urgence pour le renforcement et l'évacuation des positions et postes d'observation de l'ONU. Grâce à sa compagnie de réserve, la Force a également effectué régulièrement des exercices et dispensé des formations. Cette compagnie est toujours située dans deux sites de la FNUOD, le camp Ziaouni et la position 80. La Force a renforcé les positions du mont Hermon en augmentant les effectifs de la troupe et la protection de la Force. En outre, la mission a estimé nécessaire de renforcer la position 12 dans la zone du mont Hermon et de renforcer la présence de la Force dans ce secteur.

22. Les déplacements du personnel de la Force sont demeurés limités du côté Bravo. Les positions sur le mont Hermon continuent d'être réapprovisionnées à partir de Damas. Les convois qui viennent de Damas plusieurs fois par semaine pour assurer le réapprovisionnement et les services d'entretien des positions du mont Hermon ont recours à des véhicules blindés et à une escorte de la FNUOD.

23. Au 22 février, la FNUOD comportait 789 soldats, dont 32 femmes, en provenance des Fidji (301), d'Inde (190), d'Irlande (138), du Népal (158) et des Pays-Bas (2). En outre, 67 observateurs militaires de l'ONUST, dont 1 femme, ont aidé la Force à s'acquitter de ses tâches. Dans le cadre de la reconfiguration de la Force, le 9 février, 146 soldats du contingent fidjien ont été redéployés à la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL).

### III. Application de la résolution 338 (1973) du Conseil

24. Lorsqu'il a décidé par sa résolution 2131 (2013) de renouveler pour une période de six mois, jusqu'au 30 juin 2014, le mandat de la FNUOD, le Conseil de sécurité a appelé les parties concernées à mettre immédiatement en œuvre sa résolution 338 (1973) et m'a prié de lui faire rapport en fin de période sur l'évolution de la situation et sur les mesures prises pour appliquer cette résolution. La recherche d'un règlement pacifique au Moyen-Orient et, en particulier, les efforts déployés à divers niveaux pour assurer l'application de la résolution 338 (1973) ont fait l'objet du rapport sur la situation au Moyen-Orient (A/69/341) que j'ai présenté à l'Assemblée générale en application de ses résolutions 69/24 et 69/25, intitulées respectivement « Jérusalem » et « le Golan syrien ».

25. Les négociations entre les parties sont au point mort depuis l'interruption des pourparlers de paix indirects en décembre 2008. Le conflit qui déchire la Syrie rend encore plus difficiles la reprise du dialogue entre Israël et la République arabe syrienne et l'accomplissement de progrès sur la voie de la paix. J'espère que la crise sera réglée de manière pacifique et que les efforts en vue d'un règlement global, juste et durable pourront reprendre, comme prévu dans la résolution 338 (1973) du Conseil de sécurité et dans ses autres résolutions pertinentes.

### IV. Observations

26. Je prends note avec inquiétude des graves violations de l'Accord sur le désengagement des forces. Les tirs effectués depuis le secteur Bravo par-delà la ligne de cessez-le-feu ainsi que les tirs d'artillerie et les frappes aériennes effectués en représailles par les Forces de défense israéliennes mettent en danger le cessez-le-feu à long terme entre Israël et la République arabe syrienne. En premier lieu, il est essentiel que les deux parties entretiennent des contacts avec la FNUOD pour éviter toute aggravation de la situation de part et d'autre de la ligne de cessez-le-feu. Les échanges de la FNUOD avec les parties ont contribué à calmer la situation les 27 et 28 janvier. Le mandat de la FNUOD reste vital pour garantir la stabilité de la région. Pour sa part, l'Organisation des Nations Unies n'épargnera aucun effort pour veiller à ce que le cessez-le-feu observé de longue date entre Israël et la République arabe syrienne ne soit pas remis en cause.

27. Je reste extrêmement préoccupé par la détérioration constante des conditions de sécurité dans la République arabe syrienne, ses conséquences sur la population et ses incidences potentielles pour la stabilité de la région. La présence des forces armées syriennes et de matériel militaire non autorisé à l'intérieur de la zone de séparation constitue des violations graves de l'Accord sur le désengagement des forces. L'utilisation accrue d'armes lourdes dans le conflit syrien en cours, tant par les forces armées syriennes que par les membres armés de l'opposition, y compris l'emploi de la force aérienne par les forces gouvernementales dans la zone de limitation du secteur Bravo, à proximité de la zone de séparation, est inquiétante. À l'exception de la FNUOD, il ne doit y avoir aucune force militaire dans la zone de séparation. Je constate avec inquiétude que des chars sont présents dans cette zone et qu'ils sont utilisés par les forces armées syriennes et, de plus en plus, par des groupes armés. Je demande à toutes les parties au conflit syrien de mettre un terme à toutes les opérations militaires, partout dans le pays, y compris dans la zone d'opérations de la Force. Je demande aux parties de prendre toutes les mesures

nécessaires pour protéger les civils. Je demande également instamment au Gouvernement syrien d'arrêter les frappes aériennes, qui sèment la terreur parmi la population civile et détruisent ses moyens de subsistance. Je rappelle que toute activité militaire conduite dans la zone de séparation par une des parties risque de remettre en question le cessez-le-feu et représente une menace pour la population civile locale, ainsi que pour le personnel des Nations Unies sur le terrain.

28. L'insécurité continue d'avoir des incidences notoires sur le théâtre d'opérations de la FNUOD. Les groupes d'opposition armée et autres groupes armés contrôlent toujours une grande partie de la zone de séparation et restent présents le long du tronçon de la route principale qui relie les deux camps de la Force. Le point de passage établi entre les secteurs Alpha et Bravo est toujours fermé. Il est indispensable que les pays pouvant user de leur influence fassent bien comprendre aux groupes armés de l'opposition qui sont présents dans la zone d'opérations de la Force qu'ils doivent cesser toute activité de nature à compromettre la sûreté et la sécurité du personnel des Nations Unies, et lui accorder la liberté dont il a besoin pour s'acquitter de son mandat en toute sécurité. Tout acte hostile perpétré contre le personnel des Nations Unies, notamment les menaces à sa sécurité physique et les restrictions imposées à ses déplacements et les tirs directs et indirects à son encontre ainsi que contre les installations de l'Organisation, est inacceptable.

29. La sûreté et la sécurité du personnel des Nations Unies dans les zones de séparation et de limitation du secteur Bravo incombent au premier chef au Gouvernement syrien. La sûreté et la sécurité du personnel des Nations Unies doivent être garanties.

30. Tant Israël que la République arabe syrienne ont réaffirmé leur attachement à l'Accord sur le désengagement et à la présence de la FNUOD. Je demande aux deux parties de continuer à aider la Force à achever sa configuration temporaire en termes de structure et de déploiement pour que la mission puisse s'acquitter efficacement de son mandat jusqu'à ce que la situation sur le plan de la sécurité lui permette de retourner dans la zone de séparation. Je prends note de l'aide offerte par Israël et le Gouvernement syrien pour faciliter l'approvisionnement en fournitures de première nécessité à l'appui des efforts déployés par la Force.

31. Il est tout aussi essentiel que le Conseil de sécurité continue de peser de tout son poids sur les parties concernées pour que la Force puisse agir en toute liberté. Il importe que la Force dispose de tous les moyens et de toutes les ressources nécessaires pour pouvoir retourner dans la zone de séparation dès que la situation le permettra.

32. La FNUOD doit également garder la confiance et l'appui des pays fournisseurs de contingents. Je suis reconnaissant aux Gouvernements fidjien, indien, irlandais, népalais et néerlandais de leurs contributions à la Force et de maintenir le cap dans des conditions extrêmement difficiles. Je suis également reconnaissant aux États Membres qui fournissent des observateurs militaires à l'ONUST. Le maintien d'une présence crédible est déterminant pour assurer la stabilité dans le Golan et dans toute la région.

33. Pour conclure, je souhaite adresser mes remerciements au général de corps d'armée Iqbal Singh Singha, qui a achevé son tour de service le 2 janvier, pour son dévouement et sa conduite de la Force pendant deux ans et demi, une période qui a été particulièrement éprouvante pour la mission. Je voudrais également remercier le



personnel militaire et civil affecté à la Force et les observateurs militaires du Groupe d'observateurs au Golan qui continuent, dans des conditions extrêmement difficiles, d'exécuter avec efficacité et détermination les importantes tâches que leur a confiées le Conseil de sécurité. Je veux croire que la Force continuera de mener à bien sa mission sous l'autorité du général de division Purna Chandra Thapa.

---